



La Mutualité Française, premier acteur de prévention et de promotion de la santé en France, après les pouvoirs publics

Depuis plus de 30 ans, la Mutualité Française, qui fédère la quasi-totalité des mutuelles santé, s'est dotée d'un réseau de prévention et de promotion de la santé. Celui-ci est constitué de plus de 150 professionnels qui définissent et mettent en œuvre des actions à destination du grand public sur l'ensemble du territoire, métropole et DOM.

Cette activité est un métier à part entière de la Mutualité Française et correspond à une ambition forte pour le mouvement mutualiste d'être un acteur global de santé. La promotion d'une approche préventive en santé publique a un double objectif : contribuer à la durabilité de notre système de protection sociale et permettre à chaque individu de devenir autonome en faisant des choix de santé éclairés.

Ainsi, en 2013, plus de 150 programmes de prévention et promotion de la santé ont été conduits par les Unions régionales de la Mutualité Française, pour un total de 6 000 interventions : conférences-débats, ateliers, théâtre-forums, groupes d'information et d'échange ⁽¹⁾... Ces actions de proximité s'adressent à des publics variés : étudiants, seniors, aidants familiaux, femmes enceintes, parents de jeunes, personnes relais...

Pour la période 2012-2014, trois thématiques prioritaires ont été retenues : lutter contre les maladies chroniques, prévenir la perte d'autonomie et mettre en œuvre des actions dédiées à la petite enfance et à la jeunesse. Deux objectifs transversaux complètent ces thématiques principales : développer des actions concrètes en promotion de la santé environnementale et rendre les actions accessibles à tous pour lutter contre les inégalités sociales de santé.

Toutes ces actions sont menées en lien avec de nombreux partenaires locaux ou nationaux avec qui la Mutualité Française tisse des liens forts : pouvoirs publics, associations de patients, professionnels de santé, établissements sanitaires ou médico-sociaux, acteurs du monde de l'éducation, fédérations sportives...

Le budget global consacré aux activités de prévention et de promotion de la santé s'est élevé à 13,6 millions d'euros en 2012, grâce à trois sources de financement :

- le Fonds National de Prévention, abondé par les mutuelles adhérentes à la Mutualité Française à hauteur de 4,5 millions d'euros,
- le budget propre des Unions régionales,
- les financements complémentaires des partenaires (ARS, collectivités territoriales, etc...).

¹ Le site internet www.prioritesantemutualiste.fr relaie auprès du grand public l'agenda et les modalités pratiques relatives à ces actions.